

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS

## FÉVRIER 2020

NUMERO SPECIAL N° 25

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

## S O M M A I R E

<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</b> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté DDTM-DIR-2020-03 du 28 février 2020 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs</i> .....	2
<i>Arrêté DDTM-DIR-2020-04 du 28 février 2020 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués</i> .....	10
<i>Décision n° 2020-05 du 28 février 2020 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet</i> .....	15
<i>Arrêté DDTM-DIR-2020-06 du 28 février 2020 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme</i> .....	16

---

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**


---

**Arrêté DDTM-DIR-2020-03 du 28 février 2020 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs**

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-50 du 03 juin 2019 donnant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ;

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 19-50 du 03 juin 2019 conférée à M. Jean KUGLER.

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 19-50 du 03 juin 2019 conférée à M. Jean KUGLER.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 19-50 du 03 juin 2019 conférée à M. Jean KUGLER.

Direction / Unité Juridique

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Valérie LE MEITOUR ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chargée de mission juridique.	DIR/JUR	<b>Administration et organisation générale</b> A1-b1 à A1-b2 paragraphe 1 de A1-d1

Secrétariat Général

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service Secrétariat Général En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme BAUDEVIEIX Milcah, attachée d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité PRH ou M. TRUZE Virgile, attaché d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité BCLI excepté pour la partie « transports »	SG/DIR	<b>Administration et organisation générale</b> A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
Mme Milcah BAUDEVIEIX, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité Pilotage Ressources Humaines .	SG/PRH	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 à 6 de A1-a1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Virgile TRUZE, attaché d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité Budget-Comptabilité-Logistique-Immobilier</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. TRUZE la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Elise THIERREE secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant qu'adjoint au responsable de l'unité BCLI ou à Thierry DENIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que pilote de la filière logistique, accueil et gestion immobilière</p>	<b>G/BCLI</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1

#### Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.</p>	<b>SETRIS/DIR</b>	<p><b>Administration et organisation générale</b></p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93)</p> <p>paragraphe 1 de A1-d1</p> <p><b>Éducation et circulation routières, transports</b></p> <p>A3-a1 à A3-d1</p> <p><b>Aménagement et urbanisme</b></p> <p>A5-a6 et A5-a7</p> <p><b>dans le cadre des astreintes : Transports</b></p> <p>A3-c4</p>
<p>Mme Marianne LECONTE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité gestion des connaissances</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LECONTE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Magali MONIER, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoint de l'unité gestion des connaissances.</p>	<b>SETRIS/GC</b>	<p><b>Administration et organisation générale</b></p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p>
<p>Michel RAJEAU, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en tant que responsable de l'unité éducation routière</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. RAJEAU, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Cédric LEMOUSSU, inspecteur du permis de conduire, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.</p>	<b>SETRIS/ER</b>	<p><b>Administration et organisation générale</b></p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p><b>Éducation routière</b></p> <p>A3-a1 à A3-a2</p>
<p>M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité sécurité routière.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Christophe FRELIN, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint</li> <li>- Mme Mélanie LEFEBVRE secrétaire d'administration de classe normale en tant que chargée de mission</li> </ul>	<b>SETRIS/SRD</b>	<p><b>Administration et organisation générale</b></p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>A1-b2</p> <p><b>Éducation et circulation routières, transports</b></p> <p>A3-b1 à A3-c1</p> <p>A3-c3 à A3-d1</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports »		
M. David LESENECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LESENECHAL, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	<b>SETRIS/RC</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Éducation et circulation routières, transports</b> A3-c2 à A3-d1 <b>dans le cadre des astreintes :</b> <b>Transports</b> A3-c4

#### Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires.	<b>SADT/DIR</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 <b>Construction</b> A4-d1 et A4-e1  <b>Aménagement et urbanisme</b> A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 A5-f1 à A5-g1 A5-i1 à A5-i5, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3  <b>Ingénierie publique</b> A7-a1 et A7-b1 <b>Subventions d'investissement</b> A11-a1 et A11-b1 <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu' adjoint au chef du SADT.	<b>SADT/DIR</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Construction</b> A4-d1 et A4-e1 <b>Aménagement et urbanisme</b> A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 A5-i1 à A5-i4, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3  <b>Subventions d'investissement</b> A11-a1 et A11-b1
Mme Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité urbanisme.	<b>SADT/ URBA</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Aménagement et urbanisme</b>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FORESTIER-GIRARD, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.		A5-a3, A5-a5, A5-a8 A5-b1 à A5-b7 A5-d1
Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité qualité de la construction.	<b>SADT/QC</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Construction</b> A4-d1 <b>Aménagement et urbanisme</b> A5-i1, A5-i2, A5-j1 <b>Ingénierie publique</b> A7-a1 et A7-b1
Mme Cécile LEPETIT, technicien supérieur principal du développement durable, en tant que responsable de la filière accessibilité.	<b>SADT/QC</b>	<b>Aménagement et urbanisme</b> A5-i2
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires.	<b>SADT/AT</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1

#### Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service environnement à compter du 1er mars 2020  En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CATTIAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »	<b>SE/DIR</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 <b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-c4, A2-c9 et A2-c10 <b>Aménagement et urbanisme</b> A5-h1, A5-k1, A5-n1 <b>Ingénierie publique</b> A7-a1 et A7-b1 <b>Environnement</b> A9-a1 à A9-h1 <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chargé de mission auprès du chef du service Environnement	<b>SE/DIR</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 <b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-c4, A2-c9 et A2-c10 <b>Aménagement et urbanisme</b> A5-h1, A5-k1, A5-n1 <b>Ingénierie publique</b>

<b>Personnes concernées</b>	<b>Service/unité</b>	<b>Délégations consenties</b>
		A7-a1 et A7-b1 <b>Environnement</b> A9-a1 à A9-h1 <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
Mme Nathalie LETELLIER, attachée d'administration de l'État, en tant que chargée de mission MISEN.	<b>SE/DIR</b>	<b>Environnement</b> A9-a10
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.	<b>SE/MBS</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Environnement</b> A9-a1
Mme Marie BATAILLE attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement.	<b>SE/ PRA</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Aménagement et urbanisme</b> A5-h1, A5-k1 A5-n1 <b>Environnement</b> A9-a2, A9-a4 à A9-a9 et A9-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	<b>SE/FNB</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Environnement</b> A9-a9, A9-c1 à A9-e1 et A9-h1
M. Yann DUWELZ, ingénieur des travaux météorologiques, en tant que responsable de l'unité Eau Milieux Aquatiques, En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann DUWELZ, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. William BLANCHIN, technicien agricole en chef.	<b>SE/ EMA</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-c4, A2-c9 et A2-c10 <b>Environnement</b> A9-a1 à A9-a7, A9-a9, A9-b1, A9-f1 et A9-h1

#### **Service Habitat Construction et Ville**

<b>Personnes concernées</b>	<b>Service/unité</b>	<b>Délégations consenties</b>
Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration de l'État, en tant que chef du service habitat, construction et ville	<b>SHCV/DIR</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 <b>Construction</b> A4-a1 à A4-c5 et A4-e1  <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
Mme Alexandra DEFREMONTE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chargée d'opérations immobilières de l'Etat et rénovation urbaine.	<b>SHCV/DIR</b>	<b>Construction</b> A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	<b>SHCV/PH</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Construction</b> A4-a1, A4-a6 à A4-a7,

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,  en tant que responsable de l'unité habitat privé.	<b>SHCV/HP</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1  A4-e1

#### Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme SIMON Catherine, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire,  en tant que cheffe du service économie agricole et des territoires.  En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au chef du SEAT, excepté pour la partie « transports »  En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que cheffe d'unité des aides directes, excepté pour la partie « transports ».  En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, de Mme COLINOT et de Mme MONIER, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports ».	<b>SEAT/DIR</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1  A1-e1  <b>Production-organisation économique et conjoncture</b> A10-a1 à A10-o1  <b>Subventions d'investissement</b> A11-a1 et A11-b1  <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,  en tant que responsable de l'unité aides directes.	<b>SEAT/ aides directes</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1  <b>Production-organisation économique et conjoncture</b> A10-a1 à A10-o1  <b>Subventions d'investissement</b> A11-a1 et A11-b1
M. Pascal BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,  en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles.  En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Fabrice SCHELLE, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	<b>SEAT/ PVEA</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1  <b>Production-organisation économique et conjoncture</b> A10-a1 à A10-o1  <b>Subventions d'investissement</b> A11-a1 et A11-b1

#### Service mer et littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,  en tant que chef du service mer et littoral.  En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Ronan FLEURY, attaché d'administration de l'État, en tant que responsable du pôle GL excepté pour la partie « transports ».	<b>SML/DIR</b>	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1  A1-e1  <b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-b2 à A2-b5

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN et M. FLEURY, la délégation qui leur est conférée est donnée à Sébastien DE MARIA administrateur 3<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle AM excepté pour la partie « transports ».</p>		<p>A2-b7 à A2-b9 A2-b11 A2-d1</p> <p><b>Aménagement et urbanisme</b> A5-e1</p> <p><b>Domaine maritime</b> A8-a1 à A8-i2</p> <p><b>Environnement</b> A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1</p> <p><b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4</p>
<p>M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales.</p>	<p><b>SML/CPML</b></p>	<p><b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 et A1-e1</p> <p><b>Aménagement et urbanisme</b> A5-e1</p>
<p>M. Ronan FLEURY, attaché d'administration de l'État en tant que responsable du pôle gestion du littoral.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. FLEURY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tant qu'adjoind et chef du bureau domaine public maritime.</p>	<p><b>SML/ pôle GL</b></p>	<p><b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p><b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-d1</p> <p><b>Aménagement et urbanisme</b> A5-e1</p> <p><b>Environnement</b> A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1</p>
<p>Mme Esther FOUERGUE-DEMTELI, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable du pôle Cultures Marines.</p> <p>Mme Stéphanie LAGOUCHE, ou M. David ETASSE ou Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie domaine maritime A8-f5 et A8-g5 uniquement.</p>	<p><b>SML / pôle CM</b></p>	<p><b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p><b>Domaine maritime</b> A8-f1 à A8-f6 A8-g4 et A8-g5</p> <p><b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4</p>
<p>M. Sébastien DE MARIA, administrateur 3<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle affaires maritimes.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARIA, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoind au responsable du pôle Affaires Maritimes pour la partie administration et organisation générale ou à M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles, en tant qu'adjoind au responsable du pôle affaire maritimes, uniquement pour la partie administration générale et A8-c1 à A8-e2 du domaine maritime.</p>	<p><b>SML/ pôle AM</b></p>	<p><b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p><b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-d1</p> <p><b>Domaine maritime</b> A8-a1 à A8-a2 A8-c1 à A8-e2 A8-g1 à A8-g6 A8-i1 à A8-i2</p>



Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Benjamin ROULT, technicien supérieur principal du développement durable, Mme Anne-Marie BASNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, en tant que référent urbanisme en délégation territoriale.	DT Nord  DT Centre	Aménagement et urbanisme  A5-b1 à A5-b6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN ou Mme Cécile FLAUX.

**Art. 3 :** La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire. Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

**Art. 4 :** Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 31 décembre 2019 sont abrogées.

Signé : Pour le préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER



**Arrêté DDTM-DIR-2020-04 du 28 février 2020 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués**

VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-132 du 18 décembre 2019 portant délégation de signature de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

ARRETE

**Art. 1 :** Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral n° 19-132 du 18 décembre 2019 susvisé,

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral 19-132 du 18 décembre 2019 susvisé.

**Art. 2 :** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Basse-Normandie

les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,

les émissions des titres de recettes,

à :

Cécile FLAUX ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en qualité de chef de service du service Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la subdélégation qui lui est conférée, est donnée à Virgile TRUZE, attaché d'administration en tant que responsable de l'unité BCLI ou à Milcah BAUDEVEIX, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité PRH

**Art. 3 :** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

en tant que gestionnaires :

les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :

M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,

M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,

M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service environnement, à compter du 1er mars 2020,

M. Rémy BRUN, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission auprès du chef du service environnement,

Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, chef du service habitat, construction et ville,

Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, chef du service économie agricole et des territoires,

M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service mer et littoral.

**Art. 4 :** Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
<b>SG</b>			
BCLI	TRUZE Virgile	A adm	25 000 €
BCLI	THIERREE Élise	B adm	4 000 €

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
DIR	DENIZE Thierry	B tech	4 000 €
BCLI	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
BCLI	BRIAND Véronique	C adm	4 000 €
BCLI	LE MAUX Jérôme	C adm	4 000 €
PRH	BAUDEVIEUX Milcah	A adm	25 000 €
SIDSIC	LANGLOIS Hubert	OPA	4 000 €
<b>SADT</b>			
SADT/DIR	MARC Jean-Michel	A tech	10 000 €
SADT/URBA	FORESTIER-GIRARD Aude	A adm	10 000 €
<b>SE</b>			
SE/MBS	BERREE Gilles	A tech	25 000 €
SE/EMA	DUWELZ Yann	A tech	4 000 €
<b>SETRIS</b>			
SETRIS/RISC	LESENECHAL David	A tech	10 000 €
SETRIS/SR	COLOMBO Sébastien	A tech	4 000 €
SETRIS/SR	FRELIN Christophe	B tech	4 000 €
SETRIS/SR	LEFEBVRE Mélanie	B adm	4 000 €
SETRIS/ER	RAJEAU Michel	A adm	10 000 €
SETRIS/ER	LEMOUSSU Cédric	B tech	10 000 €
<b>SHCV</b>			
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	A adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
<b>SML</b>			
SML/AM	DE MARIA Sébastien	A tech	25 000 €
SML/GL	FLEURY Ronan	A adm	25 000 €
SML/CAP	MONTAGNE François	A tech	1 000 €
SML/CAP	MONIN Jean-Luc	B tech	1 000 €
<b>Délégations territoriales</b>			
Nord	MILESI Anna	A tech	25 000 €
Nord	LE BRIS Véronique	A tech	4 000 €
Centre	JUGE Thierry	A tech	25 000 €
Centre	STAB Patricia	B adm	4 000 €
Centre	DANIEL Florence	B adm	4 000 €
Sud	GRIDAINE Sandra	A adm	25 000 €
Sud	BOUQUILLON Bernard	B tech	4 000 €

Art. 5 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR		DEVIS JEAN-PASCAL	NON	OUI (tous BOP)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR		KULINICZ KARL	NON	OUI (tous BOP)
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE	OUI (BOP 354)	NON
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD	OUI (BOP 354)	NON
SML	DIR	POTIN BRUNO	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE	OUI (BOP 113, 203, 205,181)	NON
SML	GL	FLEURY RONAN	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SML	GL	ODOARD CATHERINE	OUI (BOP 113, 203, 205,181)	NON
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	NON	OUI (BOP 135)
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SADT	URBA	FORESTIER-GIRARD AUDE	OUI (BOP 135)	NON
SADT	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP 135)	NON
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	NON	OUI (BOP 113)
SE	DIR	BRUN REMY	NON	OUI (BOP 113)
SE	DIR	MONTAIGNE BRIGITTE	OUI (BOP 113)	NON
SE	MBS	BERREE GILLES	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	DUWELZ YANN	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP 113)	NON
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	NON	OUI (BOP 181)
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	MARC LYDIE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	PALLY ISABELLE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	LESENECHAL DAVID	OUI (BOP 181)	OUI (BOP 181)
SETRIS	SR	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	SR	FRELIN CHRISTOPHE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	SR	LEFEBVRE MELANIE	OUI (BOP métier)	NON
SG	DIR	FLAUX CECILE	NON	OUI (Tous BOP)
SG	PRH	BAUDEVEX MILCAH	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	DIR	DENIZE Thierry	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	OULIVET CLAIRE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE	OUI (Tous BOP)	NON
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	NON	OUI (BOP 135)
SHCV	PH	JOURDAN MARIE-NOELLE	OUI (BOP 135)	OUI (BOP 135)

Art. 6 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de la carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs de la carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction
Patricia LAURENT	DIR	Contrôle des achats, achat de fournitures, de proximité, papier, consommables et marché Lyréco, informatique – BOP 354	500 €
Elise THIERREE	SG/BCLI		500 €
Thierry DENIZE	SG/BCLI		500 €
Florence DANIEL	DT Centre		500 €
Bernard BOUQUILLON	DT Sud		500 €
Morgan GARNAUD	SML/AM	achat de fournitures, de proximité pour le BOP 205 uniquement	500 €

Art. 7 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des ordres de mission.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI	
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI	OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI	OUI
SG	BCLI	DENIZE Thierry	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE		OUI
SG	BCLI	OULIVET CLAIRE		OUI
SG	PRH	BAUDEVIEUX MILCAH	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	OUI	
SML	GL	FLEURY RONAN	OUI	
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI	
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI	
SE	DIR	BRUN REMY	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI	OUI
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC		OUI
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	OUI	
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI	
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI	
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE		OUI
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD		OUI

VH1 = valideur hiérarchique de niveau 1

Art. 8 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des états de frais.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI		OUI
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI		OUI
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI		OUI
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	DENIZE THIERRY	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI	
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE		OUI	

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
SG	BCLI	OULIVET CLAIRE		OUI	
SG	PRH	BAUDEVIEUX MILCAH	OUI	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI	
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI		
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	OUI		
SML	GL	FLEURY RONAN	OUI		
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI		
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI		
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI		
SE	DIR	BRUN REMY	OUI		
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI		
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI		
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC		OUI	
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI	
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	OUI		
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI		
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI		
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI		
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI		
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI		

**Art. 9 :** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

**Art. 10:** Intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN, Mme Cécile FLAUX.

**Art. 11 :** Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 31 décembre 2019 sont abrogées.

Signé : Pour le préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER



**Décision n° 2020-05 du 28 février 2020 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet**

M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche  
DECIDE

**Art. 1 :** En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés par :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche.

**Art. 2 :** Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines : est autorisée à signer les actes A, B, C, D, E, F, G, H, J et M figurant en annexe :

- Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en tant que secrétaire générale et responsable du service Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la décision qui lui est conférée, est donnée à Mme BAUDEVIEUX Milcah, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général uniquement pour A, B, C, G et J.

est autorisée à signer les actes E, H figurant en annexe :

- Mme Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général.

sont autorisés à signer les actes A figurant en annexe :

- M. Virgile TRUZE, attaché d'administration, en tant que responsable de l'unité budget comptabilité et immobilier du service secrétariat général
- Mme Elise THIERREE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, en tant que adjoint au responsable de l'unité budget comptabilité et immobilier du service secrétariat général
- M. Thierry DENIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que pilote de la filière logistique, accueil et gestion immobilière du service secrétariat général
- M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service aménagement durable des territoires
- M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que adjoint au chef du service aménagement durable des territoires
- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service expertise territoriale risques et sécurité
- M. Michel RAJEAU, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en tant que responsable de l'unité Education Routière
- M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que chef du service Environnement
- M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chargé de mission auprès du chef du service Environnement
- Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, en tant que chef du service habitat construction et ville, à compter du 1er septembre 2019
- Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, en tant que chef du service économie agricole et des territoires
- Mme Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjointe au chef du service économie agricole et des territoires
- M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service mer et littoral
- M. Ronan FLEURY, attaché d'administration, en tant que responsable du pôle gestion du littoral du service mer et littoral
- M. Sébastien DE MARIA, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle activités maritimes du service mer et littoral
- Mme Anna MILESI, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord
- M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre
- Mme Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

ANNEXE

De la décision n° 2019-11 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet Récapitulatif décision interne « gestion du personnel »

A- Ordres de missions

B- Grèves

B1 – Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

B2 – Notification aux agents figurant sur la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

C- Congés, autorisations d'absence et aménagements d'horaires accordés par le service pilotage et fonctions supports sous réserve de remplir les conditions d'octroi et prévus à l'annexe 1 du règlement intérieur

C1 – Octroi des autorisations d'absence liées à la naissance : séances de préparation psycho-prophylactique, aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse, allaitement

C2 – Octroi du congé de présence parentale

C3 – Autorisations d'absence aux sapeurs-pompiers volontaires

C4 – Octroi des congés pour période d'instruction militaire ou dans la réserve opérationnelle

C5 – Octroi des congés et autorisations d'absence pour exercice du droit syndical ou formation syndicale

C6 – Octroi des autorisations d'absence liées à l'ASCEE et l'ASMA

C7 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du RIA

C8 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses commissions de la MGEN pour les élus

C9 – Octroi des autorisations d'absence pour assister à l'assemblée générale de la section MGEN pour les adhérents

C10 – Octroi des droits et autorisations pour formation professionnelle

C11 – Octroi des congés pour accompagnement d'une personne en fin de vie

C12 – Octroi du congé de représentation pour le bénévole d'une association

C13 – Octroi des congés pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de compétences

D – Don de congé pour enfant gravement malade

E- Compte-épargne temps

E1 – Décisions relatives au compte-épargne temps : prise en compte du nombre de jours annuels portés sur le compte-épargne temps, décision d'attribution d'un congé au titre du compte-épargne temps et toute autre décision

F- Agents du corps des agents d'exploitation des TPE et du corps des chefs d'équipe des TPE spécialités « routes et bases aériennes »

F1 – Recrutement, nomination et gestion

G- Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)

G1 – Tous actes de gestion

H- Vacataires

H1 – Recrutement et tous actes de gestion des vacataires recrutés ou gérés au plan local y compris octroi :

1° des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,

2° des congés pour raisons familiales, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,

3° des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement

I- Nouvelle bonification indiciaire

I1 - Arrêté de définition des fonctions ouvrant droit à l'attribution de points de NBI et détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions.

I2 – Arrêtés individuels d'attribution de points d'indice dans le cadre de nouvelle bonification indiciaire (décrets 2001-1161 et 2002-1162 du 7 décembre 2001)

J- Conventions de stage

J1 – Signature des conventions de stages passées entre un établissement et un service public et la DDTM pour l'admission des stagiaires pour une période déterminée

K- Commissions locales

K1 – Constitution des commissions locales : comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

L- Intérim

L1 – Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité

M. Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail ou en site distant



**Arrêté DDTM-DIR-2020-06 du 28 février 2020 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme**

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;  
 VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage ;  
 VU notamment les articles R. 331-9 et R. 331-14 du code de l'urbanisme relatifs au traitement des réclamations contentieuses liées à l'établissement des taxes d'urbanisme  
 VU les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;  
 VU notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;  
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
 VU l'arrêté du Premier ministre en date du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche

DECIDE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Karl KULINICZ ingénieur des travaux publics Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, Monsieur Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires, à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et locaux de stockage
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- des avis d'admissions en non valeur,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012.

Art. 2 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires,

Madame Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, responsable de l'unité Urbanisme

Madame Isabelle PASQUETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau fiscalité de l'unité Urbanisme

Madame Anna MILESI, administrateur des affaires maritimes, responsable de la Délégation Territoriale Nord

Madame Véronique LE BRIS, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Nord

Monsieur Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement de l'État, responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieur, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration, responsable de la délégation territoriale Sud

à effet de signer les réponses relatives aux réclamations contentieuses liées à la détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012

Art. 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment l'arrêté du 03 juin 2019 sont abrogées.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche : Jean KUGLER

